

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019 – 19h30

Salle de la Vaquelotte

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	35
Nombre de conseillers présents	21
Nombre de votants	25
Date de la convocation	27 mars 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le dix du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **M. Richard LETERRIER, Maire.**

PRESENTS : M. Richard LETERRIER (Maire), Mme Brigitte ALIX, M. Germain ALIX, M. Antoine AMBROIS, M. Claude AUGÉARD, Mme Annie BACON, M. Laurent BLEDD, M. Marc COCHETEU, M. Eric DELAUNEY, M. Francis DISS, Mme Isabelle GABRIEL, M. Patrick GAUTIER, M. Alfred GIMENEZ, Mme Cécile JEANNE, M. Jean-Noël LARONCHE, M. Jean-Louis MATELOT, Mme Valérie MONTRIEUL-XAMENA, M. Michel NICOLAI, M. Bernard POTTIER, Mme Nadine POUHIER, M. Daniel SAUVEY

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : M. Laurent FOUQUET pouvoir à M. Antoine AMBROIS, Mme Johanna BRUNET pouvoir à M. Richard LETERRIER, Mme Arlette VALOGNES pouvoir à Mme Isabelle GABRIEL, M. Michel PONTUS pouvoir à M. Patrick GAUTIER

ABSENTS EXCUSES : M. Fabrice CORNICARD

ABSENTS : Mme Angéline BERTOT, M. Nicolas DA GRAÇA, M. Pierre JOUNOT, Mme Annie LECONTE, M. Bertrand LECONTE, Mme Dominique LEGOUPIL, M. Laurent POUHIER, M. Maurice POUTAS, M. Jean-Pierre ROMANET

Secrétaire de séance : M. Eric DELAUNEY

M. Mattéo COMPERE, président de l'association « Histoire(s) de Mémoire », créée en mai 2018, expose au conseil municipal les activités proposées par son association :

Des ateliers « de la mémoire » dans les collèges, des ateliers le vendredi soir de 17h30 à 19h30 au centre socioculturel de Saint pierre église ouverts à tous, des recherches historiques, des recherches généalogiques, des rencontres intergénérationnelles, des collectes de témoignages, des sorties et voyages sur des lieux de mémoire, participations aux journées commémoratives, vente de livres, organisation de conférences et d'expositions au sein des communes.

M. Mattéo COMPERE réitère sa demande de subvention adressée par voie postale à la commune le 28 février.

Concernant la subvention, M. Richard LETERRIER répond que les subventions seront votées ultérieurement par le conseil municipal.

Concernant la mise à disposition d'une salle, M. Richard LETERRIER propose au conseil d'octroyer la salle « La Vaquelotte » pendant deux semaines pour les expositions et de prévoir une conférence effectuée par Mr Questel.

Le conseil municipal accepte d'allouer la salle « La Vaquelotte » durant deux semaines.

M. Richard LETERRIER informe le conseil que la décision 2 « don de l'association de Néville patrimoine » d'un montant de 200 € a été prise en date du 26 mars 2019 ainsi que la décision 3 « avenants pour modification du taux de TVA du marché « Réhabilitation d'un bâtiment communal en gîte de groupe » en date du 4 avril 2019.

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2019

Le compte-rendu du 7 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation du compte de gestion 2018

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Richard LETERRIER, Maire

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

M. Richard LETERRIER étant sorti, sous la présidence de M. Eric DELAUNEY, doyen, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 de VICQ SUR MER.

3/ Approbation du compte administratif 2018

M. David FAUVIN, trésorier, présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Subdivisions	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Part affectée à l'investissement (exercice N)	Opérations de l'exercice		Report besoin de financement (art. 1068)	Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent		Mandats émis	Titres émis		Déficit	Excédent
Section de Fonctionnement		571 663.42	173 033.52	884 664.83	955 204.99	100 441.31		368 728.75
Section d'investissement	60 081.52			368 260.56	557 643.77		129 301.69	
TOTAL	60 081.52	571 663.42	173 033.52	1 252 925.39	1 512 848.76	100 441.31	129 301.69	368 728.75

M. Richard LETERRIER étant sorti, sous la présidence de M. Eric DELAUNEY, doyen, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 de VICQ SUR MER.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de parapher la page de signature du compte administratif 2018.

4/ Affectation du résultat

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	- 60 081.52 €		189 383.21 €	436 657 € 206 914 €	- 229 743,00€	- 100 441,31€
FONCT	571 663.42 €	173 033.52 €	70 540.16 €			469 170,06€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	469 170.06€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	100 441.31€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	368 728,75€
Total affecté au c/1068 :	100 441,31€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

5/ Vote des taux de fiscalité locale

Chaque année, il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.
 M. le Maire rappelle au conseil municipal les taux des taxes votés en 2018 :

- Taxe d'habitation : 9.44%
- Taxe sur les propriétés bâties : 17.19%
- Taxe sur les propriétés non bâties : 16.66%

M. le Maire propose de reconduire ces taux pour 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer, pour 2019, les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 9.44%
- Taxe sur les propriétés bâties : 17.19%
- Taxe sur les propriétés non bâties : 16.66%

6/ Approbation du budget primitif 2019

M. FAUVIN, Trésorier, présente au conseil municipal le budget 2019 en fonctionnement puis en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019.

7/ Suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} Classe

Vu l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale en date du 28 février 2019,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30h/35h)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30h/35h).

8/ Cession du terrain cadastré 375 B 424 superficie 686 m2

M. le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'un avis du service des domaines sur la valeur vénale de ce terrain a été demandé auprès du pôle d'évaluation domaniale de la direction générale des finances publiques. Ce rapport a permis de dresser la valeur vénale du bien à un montant de 40 000 € avec une marge de négociation de moins de 10 %. Il convient de délibérer pour fixer le prix de vente de ce terrain.

Richard LETERRIER propose de fixer le prix de vente à 55 000€ du fait que l'estimation des domaines ne prend pas en compte que le terrain est clôturé et qu'une grange et un puit y sont bâtis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 20 pour et 1 abstention, décide de fixer le prix de vente à 55 000€

9/ Affaires et questions diverses

Monsieur Richard LETERRIER informe le conseil municipal que le plan de formation 2019 a été validé par le comité technique du centre de gestion lors de sa séance le 28 février dernier. Ce plan de formation est consultable en mairie.

M. Francis DISS demande d'une part pour quelle raison l'antenne de l'office de tourisme Cotentin n'est pas assurée à Saint-Pierre-Eglise et d'autre part, s'il est envisagé la réfection de la signalétique des sentiers pédestres.

M. Richard LETERRIER explique que l'office de tourisme Cotentin a décidé de ne pas assurer les permanences du fait que le système de chauffage de la salle n'est pas adapté à l'exercice d'une activité professionnelle.

M. Richard LETERRIER rappelle que la compétence pour les sentiers pédestres est devenue communale au 1^{er} janvier 2018. Il a été demandé à l'office de tourisme Cotentin la transmission des fiches support afin d'envisager la réfection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

de maire,
Richard Leterrier



MAIRIE DE VICQ-SUR-MER
50110 Mancho